



Concours international Le Mans Sonore - Région Pays de la Loire

Règlement des trophées du Design Sonore 2022
Valoriser l'usage par le son

Contexte

Le Mans Sonore, deuxième édition de la Biennale Internationale du Son, aura lieu au Mans du 22 au 30 janvier 2022 à travers toute la ville. Elle marque l'ambition de donner de la visibilité à l'excellence en acoustique et en design sonore pour en faire un événement culturel grand public au service du rayonnement du territoire.

Comme lors de la première édition, le concours international Le Mans Sonore – Région Pays de la Loire soutiendra la création et la recherche. Il récompensera les meilleurs projets de l'année, français et internationaux, dans le domaine du design sonore.

L'objectif de ce concours orienté Objets & Usages est de mettre en lice et récompenser les meilleures créations sonores de l'année, au niveau international. Il s'agit de valoriser, grâce à un nouveau prix français, le design sonore appliqué, c'est-à-dire un design qui valorise l'usage par le sonore.

Catégories et projets attendus

Seront prises en compte les créations sonores conçues pour les 4 catégories suivantes :

1. OBJETS

- Toutes les conceptions impliquant un son, qu'il soit numérique ou acoustique.
Exemples : transport, objet communicant, packaging, électroménager, robotique, IoT, etc.

2. SERVICES

- Interface sonore : sonification interface utilisateur, design d'information, univers sonore 3D, réalité augmentée, etc.
- Assistant vocal et expressivité : interaction vocale, intelligence artificielle, systèmes de synthèse vocale (TTS), etc.
- Sécurité et intimité : IA automobile, etc.

3. VIE & SOCIÉTÉ

- Concepts sonore et signalétique sonore pour les espaces publics
- Concepts et solutions pour améliorer la santé et le bien-être
- Concepts sonores autour de l'inclusion, du handicap et de l'accessibilité
- Concepts et solutions intelligents et novateurs qui apportent une contribution importante à la société et à la culture
Exemples : muséographie, audioguide, gares, hôpitaux, centres commerciaux, hospitalité et territoire, pollution sonore, etc.

4. PRIX ÉTUDIANT

- Projets de diplôme ou projets d'étude

Les réalisations présentées doivent faire appel à une démarche de design sonore (conception pour un usage et un utilisateur) et avoir au maximum 3 ans d'existence (par rapport à la mise sur le marché).

Elles peuvent être de l'ordre d'un projet existant (industrialisé, en service), d'un projet de recherche et/ou prospectif (laboratoire, entreprise, etc.), d'un prototype en cours de commercialisation ou de finalisation.

Les domaines suivants sont exclus : bandes-son publicitaires et communication sonore de marque, musique de film, art sonore, bruitage cinéma.

Candidatures

Critères pour candidater

La candidature peut être portée par une personne seule ou à plusieurs (en équipe pluridisciplinaire) à condition que le projet concerne uniquement le design sonore appliqué.

Le candidat peut être un créateur sonore, musicien, chercheur, ingénieur son, jeune diplômé d'école, etc. qui travaille en tant qu'indépendant, au sein d'une agence de design, en entreprise (startup, PME, groupe) ou encore en collectivité, service public, association, etc.

Le cas échéant, le porteur de la candidature devra obtenir l'accord de ses partenaires ou marques, par exemple de son client, pour une réalisation existante.

En cas d'inscription groupée, une personne sera désignée comme représentante de l'équipe (porteur du projet et de la candidature).

Contenu du dossier de candidature attendu

Le candidat doit compléter le formulaire de candidature disponible sur le site de Le Mans Sonore avec ses coordonnées et les informations principales du projet. Une vidéo d'une durée maximale de 3 minutes (**hébergée sur Youtube, Vimeo, ... en accès privé**) est également à envoyer lors du dépôt de candidature en renseignant le lien au sein du formulaire.

Critères et processus de sélection

Les projets seront jugés par rapport à l'excellence des analyses prospectives et des réponses d'usage, en privilégiant notamment l'aspect créatif, innovant, fonctionnel, utile, esthétique, ... et dont l'ambition sonore est de servir la fonction.

Les critères généraux retenus par le jury seront les suivants :

- Solutions et concepts sonores intelligents,
- Aspects innovants et utiles,
- Accessibilité pour tous,
- Prise en compte du son comme valeur d'usage.

Tous les candidats recevront une évaluation argumentée du jury. Les lauréats seront attendus lors de la remise des prix en janvier 2022 pour se voir remettre le trophée de leur catégorie et présenter succinctement leurs réalisations.

Le processus de sélection est le suivant :

- **Date limite des candidatures : 11 janvier 2022 à 12h**
- Qualification des projets et jury : Mi-janvier 2022
- Présentation des lauréats et remise des prix : 27 janvier 2022 à 17h

Jury

Le jury sera composé d'experts qui évalueront toutes les soumissions. Il récompensera les meilleurs projets. Le jury étant souverain, le choix des lauréats ne pourra être contesté de quelque manière que ce soit. La composition du jury sera communiquée sur le site internet de Le Mans Sonore.

Récompenses

Les lauréats recevront un trophée conçu spécifiquement pour ce concours et verront leurs projets exposés sur le site de la Biennale Internationale du Son. Il n'y aura qu'un lauréat par catégorie. Les prix par catégorie seront communiqués sur le site internet de Le Mans Sonore.

Conditions générales du concours

Tous les auteurs, personnes ou sociétés, impliqués dans le dispositif qui fait l'objet de la candidature sont soumis au droit d'auteur et sont éligibles. Les candidats peuvent postuler à titre personnel ou en équipe.

Le prix sera présenté et reçu en personne lors de la cérémonie en janvier 2022, pendant la biennale Le Mans Sonore.

Veuillez vous assurer que toutes les informations (nom du projet et de la société, par exemple) sont correctes pour la communication.

Les participants acceptent de respecter les règles de la compétition.

Il est entendu que les participants acceptent tous les termes et conditions énoncés une fois la soumission effectuée.

Les participants confirment qu'ils ont obtenu l'autorisation légale de participer au concours selon les termes et conditions énoncés précédemment.

Les participants seront tenus responsables des dommages causés aux personnes et aux entreprises si violation des présentes conditions générales.

Les règles du concours sont régies et interprétées conformément au droit français et sont soumises à la compétence exclusive des tribunaux français.

Les participants garantissent qu'ils ont obtenu l'accord des détenteurs des droits respectifs, dans le cas où le travail soumis contient des éléments appartenant à d'autres parties, pour que Le Mans Sonore utilise ces composants dans le cadre des formulaires de publication et communications possibles.

Les participants accordent à Le Mans Sonore un droit d'utilisation, pour publier, fournir un accès public sur Internet et faire usage, corporel ou incorporel, des documents soumis dans les médias imprimés et autres médias numériques.

Vous avez des questions? Vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : concours.lms@lemans.fr